



Bulletin d'information



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

No 02 – 8 juin 2004

COÛT D'INSECTICIDES ET DE FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2004 POUR LA CAROTTE, LE CÉLERI, LES LAITUES, LES OIGNONS ET LE POIREAU

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides et fongicides disponibles dans les cultures suivantes : la carotte, le céleri, la laitue, l'oignon, l'oignon vert et le poireau. Une section traitant des légumes feuilles apparentés à la laitue, soit la chicorée, l'endive, le radicchio et la scarole, a aussi été ajoutée. L'énumération des produits dans la liste est faite en fonction des ravageurs à combattre. Seuls les insectes et les maladies les plus souvent rencontrés ont été inclus. Notez qu'en ce qui concerne le vers gris, un bulletin d'information général traitant spécifiquement des produits homologués contre ce ravageur devrait être publié prochainement.

Notez également que ce bulletin concerne seulement les applications de pesticides faites en champ. Les traitements de semences, les traitements sur les transplants en serre, de même que les engrais foliaires appliqués pour corriger les maladies en lien avec des carences minérales n'ont pas été inclus.

Comment utiliser la liste?

La liste présente, pour chacun des usages permis, les éléments suivants : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe chimique, la dose recommandée, le délai avant la récolte, le coût approximatif du traitement et une section « remarques ». Voici les principales informations que vous pouvez retirer de chacun de ces éléments :

La matière active indique le nom du composé chimique présent dans le produit commercial qui agit pour réprimer l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous pouvez en choisir un autre dont la matière active est différente.

Le groupe chimique est destiné à vous aider dans le choix de votre rotation de produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer un insecte ou une maladie donnée, il est fortement recommandé d'alterner au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents. Cette façon de faire limite considérablement le risque que l'insecte ou le pathogène développe une résistance aux pesticides.

La dose recommandée ne vous est fournie qu'à titre informatif. Si vous utilisez le produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées **à l'hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93; pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués dans le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \frac{\text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10}{\text{espacement entre les rangs (cm)}}$$

Le coût par dose représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois ou le prix de détail suggéré par le fabricant. Le coût par dose n'inclut cependant pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le délai avant récolte représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes. On y indique, entre autres, le nombre maximal de traitements permis par saison et les restrictions quant à l'usage du produit dans certaines productions (ex. : laitue pommée seulement).

Mise en garde

Selon la loi, vous devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent rigoureusement être respectés. Dans le cas contraire, il y a de fortes chances que l'on retrouve dans vos produits des quantités de résidus de pesticides dépassant les normes.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non respect de l'étiquette officielle.

Le Répertoire 2004-2005 des traitements de protection des cultures vient de paraître au CRAAQ. Ce document de 296 pages fournit des renseignements sur les produits antiparasitaires homologués (fongicides et insecticides) et disponibles pour la protection des cultures.

Vous pouvez le commander directement sur le site du CRAAQ à l'adresse suivante : <http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&ldDoc=1468> ou par téléphone au 1-888-535-2537.

Collaboration :

Caroline Turcotte, agronome, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-2210, poste 229 - Télécopieur : (450) 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@agr.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – carotte, céleri, laitue... – 8 juin 2004



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**

Bulletin d'information No 02 – 2004, page 2

CAROTTE – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 – 2,50 L	1	21 – 41	
Malathion	MALATHION 500	Org-P	1,40 – 3,00 L	1	18 – 38	
CHARANÇON						
Phosmet	IMIDAN 50 W INSTAPAK	Org-P	2,25 kg	40	55	Pas plus de 2 traitements par saison.
MOUCHE – dans le sillon au semis						
Diazinon	DIAZINON 5 G	Org-P	85 g/100 m	Au semis	0,36/100 m	Efficace contre la 1 ^{re} génération seulement.
MOUCHE - contre les adultes						
Cyperméthrine	RIPCORD 400EC	Pyr	175 ml	35	24	Pas plus de 3 traitements par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 W	Org-P	1,10 kg	10	29	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.	
	DIAZINON 500 EC		1,10 L		20	

CAROTTE – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES ALTERNARIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	315g	0	58	Homologué seulement pour la brûlure alternarienne. Pas plus de 5 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 – 3,2 L	1	31 – 41	
Mancozèbe	DITHANE DG	Dithio.	2,25 kg	7	18	
	RAINSIELD NT				18	
	DITHANE M-45				12	
	MANZATE 200 DF				N.D.	
PENNZATE 75 DF						
Métirame	POLYRAM DF	Dithio.	2,25 kg	7	19	



CAROTTE – FONGICIDES (suite)

MALADIE RÉPRIMÉE (suite)		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES ALTERNARIENNE ET CERCOSPORÉENNE (suite)						
Pyraclostrobin	CABRIO EG	Strob.	0,56 – 1,1 kg	3	55 – 108	Pas plus de 3 traitements par saison.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M	Subst. inorg.	4,0 kg	1	50	
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	1,10 – 3,30 kg	7	13 – 38	
CAVITÉ PYTHIENNE (FENDILLEMENT HORIZONTAL)						
Métalaxyl	RIDOMIL 2 G	Acyla.	215 g/100 m	au semis	N.D.	Dans le sillon au semis.

CÉLERI – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 – 2,50 L	5	21 – 41	
Malathion	MALATHION 25 W	Org-P	4,25 kg	7	74	
	MALATHION 500 E		2,25 L		N.D.	
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	Bio-ins	1,40 – 2,80 L	0	27 – 54	
	BIOPROTEC 3P		0,72 – 1,45 kg		32 – 64	
	THURICIDE HPC		2,00 – 4,25 L		41 – 88	
Endosulfan	ENDOSULFAN 50 W	Org-Cl	1,75 kg	14	45	Parer le céleri, en enlevant les feuilles extérieures avant la vente.
	THIODAN 4 EC		2,00 L		32	
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		48	
	THIONEX EC		2,00 L		32	
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 – 1,65 L	4	43 – 65	
Spinosad	SUCCESS 480 SC	Spin.	182 ml	1	91	Pas plus de 3 traitements par saison.
PUCERONS						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	Org-P	0,75 – 1,1 kg	21	44 – 64	Pas plus de 4 traitements par saison.



CÉLERI – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ (suite)		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERON (suite)						
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	Chlo.	56 – 86 g	7	33 – 51	Pas plus de 5 traitements par saison.
Diméthoate	LAGON 480 E	Org-P	700 ml	3	19	Pas plus de 3 traitements par saison.
Endosulfan	ENDOSULFAN 50 W	Org-CI	1,75 kg	14	45	Parer le céleri, en enlevant les feuilles extérieures avant la vente.
	THIODAN 4 EC		2,00 L		32	
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		52	
	THIONEX EC		2,00 L		32	
Malathion	MALATHION 25 W	Org-P	4,25 kg	7	74	
	MALATHION 50 EC		2,75 – 3,50 L		36 – 45	
	MALATHION 500 E		2,25 L		N.D.	
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 – 1,65 L	4	43 – 65	
Pyrimicarbe	PIRIMOR 50 DF	Carb	300 – 500 g	10	32 – 53	Pas plus de 4 applications par saison. Ne pas traiter les céleris vendus aux États-Unis.
PUNAISE TERNE						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	Org-P	0,75 – 1,1 kg	21	44 – 64	Pas plus de 4 traitements par saison.
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	2,50 – 5,25 L	5	41 – 86	
Endosulfan	THIODAN 4 EC	Org-CI	2,00 L	14	32	Parer le céleri, en enlevant les feuilles extérieures avant la vente.
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		52	
	THIONEX EC		2,00 L		32	

CÉLERI – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	1,6 – 2,4 L	7	21 – 31	Si traitements faits tous les 3 à 5 jours.
			2,4 – 4,0 L	7	31 – 52	Si traitements faits tous les 8 à 10 jours.



CÉLERI – FONGICIDES (suite)

MALADIE RÉPRIMÉE (suite)		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE (suite)						
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSIELD NT	Dithio.	2,25 kg	14	18	
	DITHANE M-45				18	
	MANZATE 200 DF		2,25 – 3,25 kg		12 – 17	
	PENNCOZEB 75 DF		2,25 kg		N.D.	
Métirame	POLYRAM DF	Dithio.	2,25 – 3,25 kg	14	19 – 27	
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY	Subst. Inorg.	4,0 kg	1	65	Réprime aussi la tache bactérienne.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M	Subst. Inorg.	3,25 – 6,50 kg	1	41 – 82	Réprime aussi la tache bactérienne.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	1,10 – 3,30 kg	14	13 – 38	

CHICORÉE, ENDIVE, RADICCHIO ET SCAROLE – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 – 2,50 L	21	21 – 41	Non homologué pour le radicchio.
PUCERONS						
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	Chlo.	56 – 86 g	7	33 – 51	Pas plus de 5 traitements par saison.
Diméthoate	CYGON 480 AG	Org-P	0,6 – 1,0 L	7	17 – 28	Non homologué pour le radicchio. Pas plus de 3 traitements par saison.
	LAGON 480 E		0,6 – 1,0 L		19	
Malathion	MALATHION 25 W	Org-P	2,75 – 5,50 kg	7	48 – 96	Non homologué pour le radicchio.
	MALATHION 500 E		1,10 – 2,75 L		N.D.	
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 – 1,65 L	4	43 – 65	
PUNAISE TERNE						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	2,50 – 5,25 L	21	41 – 86	Non homologué pour le radicchio.



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, RADIS**

CHICORÉE, ENDIVE, RADICCHIO ET SCAROLE – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ (suite)		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 – 1,65 L	4	43 – 65	Non homologué pour le radicchio.
Spinosad	SUCCESS 480 SC	Spin.	182 ml	1	91	Pas plus de 3 traitements par saison.

LAITUE – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 – 2,50 L	Pom : 5 Feu : 21	21 – 41	Pom = laitue pommée. Feu = laitue en feuilles.
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	Pyr	125 ml	14	17	Pas plus de 4 applications par saison.
Diméthoate	CYGON 4 E	Org-P	700 ml	7	21	Pas plus de 2 applications par saison.
	CYGON 480 AG				19	
	LAGON 480 E				19	
Malathion	MALATHION 50 EC	Org-P	1,50 à 2,25 L	7	16 – 29	
	MALATHION 500		1,40 – 3,00 L	14	18 – 38	
	MALATHION 500 E		1,50 – 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	Org-P	0,75 – 1,1 kg	7	44 – 64	Pommée seulement - Pas plus de 4 traitements par saison.
<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	Bio-ins	1,40 – 2,80 L	0	27 – 54	
	BIOPROTEC 3P		0,72 – 1,45 kg		32 – 64	
	THURICIDE HPC		2,00 – 4,25 L		41 – 88	
	DIPEL WP		0,55 – 1,10 kg		23 – 46	
	DIPEL 2X DF		275 – 550 g		24 – 48	



LAITUE – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ (suite)		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
FAUSSE-ARPEUTEUSE (suite)						
Endosulfan	ENDOSULFAN 50 W	Org-Cl	1,75 kg	14	45	Pommée seulement - Pas plus de 3 traitements par saison.
	THIODAN 4 EC		2,00 L		32	
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		52	
	THIONEX EC		2,00 L		32	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	83 ml	3	14	
Malathion	MALATHION 500	Org-P	1,40 – 3,00 L	14	18 – 38	
	MALATHION 500 E		1,50 – 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	Pom = laitue pommée. Feu = laitue en feuilles.
Méthamidophos	MONITOR 480 EC	Org-P	1,10 – 2,25 L	14	35 – 71	
Méthomyl	LANNATE TOSS-N-GO	Carb.	0,51 – 1,00 kg	7	44 – 86	Pommée seulement.
	LANNATE L		2,25 – 4,50 L		30 – 59	
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 – 1,65 L	4	43 – 65	
Spinosad	SUCCESS 480 SC	Spin.	182 ml	1	91	Pas plus de 3 traitements par saison.
PUCERONS						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	Org-P	0,75 – 1,1 kg	7	44 – 64	Pommée seulement - Pas plus de 4 traitements par saison.
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	Chlo.	56 – 86 g	7	33 – 51	Pas plus de 5 traitements par saison.
Diazinon	DIAZINON 500 EC	Org-P	1,10 L	10	20	
Diméthoate	CYGON 4 E	Org-P	700 ml	7	21	Pas plus de 2 applications par saison.
	CYGON 480 AG				19	
	LAGON 480 E				19	
Endosulfan	ENDOSULFAN 50 W	Org-Cl	1,75 kg	14	45	Pommée seulement - Pas plus de 3 traitements par saison.
	THIODAN 4 EC		2,00 L		32	
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		52	
	THIONEX EC		2,00 L		32	
Imidaclopride	ADMIRE 240 F	Chlo.	200 ml	7	52	Un seul traitement permis par récolte. Pas plus de deux traitements par saison par champ (semis successifs). N.B. Ce produit peut aussi être utilisé en bassinage (drench), consultez l'étiquette.



LAITUE – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ (suite)		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Malathion	MALATHION 25 W	Org-P	2,75 – 5,50 kg	Pom : 7 Feu : 14	48 – 96	Pom = laitue pommée. Feu = laitue en feuilles.
	MALATHION 50 EC		1,50 – 2,25 L	7	19 – 29	
	MALATHION 500		1,40 – 3,00 L	14	18 – 38	
	MALATHION 500 E		1,50 – 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	
Méthamidophos	MONITOR 480	Org-P	1,10 – 2,25 L	14	35 – 71	Pommée seulement.
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 – 1,65 L	4	43 – 65	
Pyrimicarbe	PIRIMOR 50 DF	Carb	300 – 500 g	7	32 – 53	Ne pas traiter les laitues vendues aux Etats-Unis.
PUNAISE TERNE						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	2,50 – 5,25 L	Pom : 5 Feu : 21	41 – 86	Pom = laitue pommée. Feu = laitue en feuilles.
Endosulfan	THIODAN 4 EC	Org-Cl	2,00 L	14	32	Pommée seulement - Pas plus de 3 traitements par saison.
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		52	
	THIONEX EC		2,00 L		32	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	83 ml	3	14	

LAITUE – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
AFFAISSEMENT SCLÉROTIQUE						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	385 g	14	71	Pas plus de 2 traitements par saison. Homologué contre <i>S. minor</i> seulement.
Dichloran	BOTRAN 75 W	Chloroph.	2,3 – 3,75 kg	14	123 – 200	Pas plus de 2 traitements par saison.
Vinclozoline	RONILAN EG	Dicarb.	1,1 kg	28	86	Pas plus de 3 traitements par saison.



LAITUE – FONGICIDES (suite)

MALADIE RÉPRIMÉE (suite)		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
FONTE DES SEMIS ET AFFAISSEMENT SEC (<i>Pythium</i>)						
Métalaxyl	RIDOMIL 2 G	Acyla.	115 g/100 m	Au semis	N.D.	Seulement pour la laitue pommée semée.
MILDIOU (<i>BREMIA</i>)						
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	146	Pas plus de 5 traitements par saison.
Métalaxyl-M + mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68 WP	Acyla.	2,50 kg	14	90	Pommée seulement - Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	1,70 – 2,30 kg	10	19 – 26	Pas plus de 3 traitements par saison.
MOISSURE GRISE (<i>Botrytis</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	285 g	14	53	Pas plus de 2 traitements par saison.
Iprodione	ROVRAL	Dicarb.	1,5 kg	4	165	Pas plus de 4 traitements par saison.

OIGNON (récolté sec) – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE - traitement de sol au semis						
Chlorpyrifos	LORSBAN 15 G	Org-P	32 g/100 m	109	0,22/100 m	Dose en fonction de la largeur du sillon (consultez l'étiquette).
	PYRIFOS 15 G		64 g/100 m		0,43/100 m	
Diazinon	DIAZINON 5 G	Org-P	85 g/100 m	au semis ou à la plantation	0,36/100 m	85 g/100 m de rang en sol minéral; jusqu'à 180 g/100 m en sol organique.
	DIAZINON 50 W		10 g/100 m		0,26/100 m	
	DIAZINON 500 E		17 g/100 m		0,44/100 m	
			14 ml/100 m		N.D.	Trempage de sol sur le rang au semis ou à la plantation; dose la plus élevée en sol organique, la plus faible en sol minéral.
			20 ml/100 m			
MOUCHE - traitement contre les adultes						
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	Pyr	175 ml	3	24	Pas plus de 3 traitements par saison. Peut être utilisé sur les andains.



OIGNON (récolté sec) – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ (suite)		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE - traitement contre les adultes (suite)						
Diazinon	DIAZINON 50 W	Org-P	1,1 kg	10	29	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.	
	DIAZINON 500 EC		1,10 L		20	
Naled	DIBROM	Org-P	550 ml	4	21	
THRIPS						
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	Pyr	200 ml	5	19	Pas plus d'un traitement par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 W	Org-P	2,25 – 4,50 kg	10	59 – 118	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.	
	DIAZINON 500 EC		1,10 L		20	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	188 ml	14	32	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	MALATHION 25 W	Org-P	4,25 kg	3	74	
	MALATHION 50 EC		2,25 L		29	
	MALATHION 500 E				N.D.	
Naled	DIBROM	Org-P	550 ml	4	22	

OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 – 4,8 L	7	31-62	Pas plus de 3 traitements par saison.
Iprodione	ROVRAL	Dicarb.	1,5 kg	15	165	
Iprodione + mancozèbe	ROVRAL + mancozèbe	Dicarb. + dithio.	0,75 kg + man.	15	83 + man.	En mélange avec la dose recommandée de mancozèbe.



OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES (suite)

MALADIE RÉPRIMÉE (suite)		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>) (suite)						
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	Dithio.	2,25 – 3,25 kg	10	18 – 26	
	MANZATE 200 DF				12 – 17	
	DITHANE M-45				18 – 26	
	PENNCOZEB 75 DF				N.D.	
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 – 3,30 kg	7	10 – 38	
CHARBON						
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	Dithio.	4,4 – 8,8 kg	100	35 – 69	Appliquer les granules dans le sillon lors du semis.
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	146	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE 200 DF	Dithio.	2,25 – 3,25 kg	10	12 – 17	
Métalaxyl-M + mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68WP	Acyla.	2,5 kg	7	90	Pas plus de 3 traitements par saison.
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY	Subst. inorg.	3 kg	1	39	
Pyraclostrobin	CABRIO EG	Strob.	0,56 – 0,84 kg	7	55 – 83	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 – 3,30 kg	7	10 – 38	
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	475g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	146	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE 200 DF	Dithio.	2,25 – 3,25 kg	10	12 – 17	
Pyraclostrobin	CABRIO EG	Strob.	0,56 – 0,84 kg	7	55 – 83	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 – 3,30 kg	7	10 – 38	



OIGNON VERT (à botteler) – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE - traitement contre les adultes						
Cyperméthrine	RIPCARD 400 EC	Pyr	175 ml	3	24	Pas plus de 3 traitements par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 W	Org-P	1,1 kg	10	29	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.	
	DIAZINON 500 EC		1,10 L		20	
Naled	DIBROM	Org-P	550 ml	4	22	
THRIPS						
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	Pyr	200 ml	5	20	Pas plus d'un traitement par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 W	Org-P	2,25 – 4,50 kg	10	59 – 118	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.	
	DIAZINON 500 EC		1,10 L		20	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	188 ml	14	32	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	MALATHION 25 W	Org-P	4,25 kg	3	74	
	MALATHION 500 E		2,25 L		N.D.	
	MALATHION 50 EC				29	
Naled	DIBROM	Org-P	550 ml	4	22	

OIGNON VERT (à botteler) – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 – 4,8 L	14	31 – 62	Pas plus de 5 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 – 3,30 kg	7	10 – 38	
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	146	Pas plus de 5 traitements par saison.



OIGNON VERT (à botteler) – FONGICIDES (suite)

MALADIE RÉPRIMÉE (suite)		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MILDIOU (<i>Peronospora</i>) (suite)						
Métalaxyl-M + mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68WP	Acyla.	2,5 kg	7	90	Pas plus de 3 traitements par saison.
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY	Subst. inorg.	3 kg	1	39	
Pyraclostrobin	CABRIO EG	Strob.	0,56 – 0,84 kg	7	55 – 83	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 – 3,30 kg	7	10 – 38	
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	475g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	146	Pas plus de 5 traitements par saison.
Pyraclostrobin	CABRIO EG	Strob.	0,56 – 0,84 kg	7	55 – 83	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 – 3,30 kg	7	10 – 38	

POIREAU – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TEIGNE DU POIREAU						
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	188 ml	14	32	Pas plus de 3 traitements par saison. Homologation d'urgence : utilisation permise jusqu'au 1^{er} octobre 2004 seulement.
THRIPS						
Malathion	MALATHION 25 W	Org-P	4,25 kg	3	74	
	MALATHION 500 E		2,25 - 2.75 L		N.D.	



POIREAU – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	475g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Pyraclostrobin	CABRIO EG	Strob.	0,56 – 0,84 kg	7	55 – 83	Pas plus de 3 traitements par saison.

N.D. : Non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Bio-ins. = Bio-insecticides, Carb. = Carbamates, Chlo.= chloronicotines, Org-Cl = Organochlorés, Org-P = Organophosphorés, Pyr = Pyréthriinoïdes de synthèse, Spin. = Spinosyne.

****Groupes chimiques des fongicides** : Acyla. = Acylamines, Anil. = Anilide, Chloroni. = Chloronitriles, Chloroph. = Chlorophényles, Dicarb. = Dicarboximides, Dithio. = Dithiocarbamates, Org.-ét. = Organo-étains, Strob. = Strobilurines, Subst. inorg. = Substances inorganiques.

